



# LYCÉENNES, LYCÉENS, LA RÉGION BRETAGNE PARTICIPE À VOTRE FORMATION ET VOTRE RÉUSSITE

Vous suivez une formation professionnelle au sein d'un lycée breton ?  
La Région Bretagne vous propose **une aide pour l'acquisition de votre premier équipement.**

Pour l'année scolaire 2013 / 2014 : vous formulerez votre demande directement auprès de votre établissement.

## Aide au 1<sup>er</sup> équipement des lycéens

### Pour qui ?

L'aide au premier équipement s'adresse aux jeunes qui sont inscrits dans un lycée breton pour suivre une formation professionnelle. Elle est versée une seule fois par élève, quel que soit son parcours de formation.

### Quel montant ?

Compris entre 60 € et 300 €, le montant de l'aide est calculé en fonction du diplôme préparé, selon un barème voté par le Conseil régional de Bretagne et consultable sur le site [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

### Quels critères d'attribution ?

L'aide est versée à tous les jeunes éligibles qui remplissent les trois conditions suivantes :

- présence de l'élève au sein du lycée ;
- acquisition effective de l'équipement nécessaire à sa formation ;
- ne jamais avoir perçu cette aide dans le cadre d'une autre formation scolaire.



# ENNES, LYCÉENS,

Bretagne participe à l'achat de  
**1<sup>er</sup> équipement !**

[www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

## QUELLES MODALITÉS ?

> Lors de l'inscription dans son établissement, le bénéficiaire (le représentant légal ou l'élève) devra transmettre les informations suivantes\* :

- nom et prénom du représentant légal
- nom et prénom de l'élève
- date de naissance de l'élève
- sexe

L'aide est versée par virement sur le compte bancaire du représentant légal ou de l'élève, en une seule fois.

> Pour plus d'information :

Région Bretagne  
Direction de la formation initiale, de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et des sports